

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211407556-20240411-D35-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

DELIBERATION N° 35/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 11 AVRIL, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**DATE DE
CONVOCAION**

27 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Didier **PAPELOUX**.

DATE D’AFFICHAGE

29 mars 2024

EXCUSÉS : Madame Sophie **DIERRE** donne pouvoir à Madame Corinne **DROUEN**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF** donne pouvoir à Madame Anne **JOSEPH**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Monsieur Didier **PAPELOUX**, Monsieur Germain **LELARGE**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** -.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice	14
Présents	09
Votants	12

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne **JOSEPH**.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2024

DEMANDES	VOTE
APPAAR	200
Association Hirondelle de la Mer	250
Association le Petit Foc	250
ADMR	350
Comité liaison anciens combattants	150
Croix Rouge Française Deauville Trouville	150
FSL Calvados	103
Fondation du Patrimoine	200
GV Cap Forme	150
SDAC (Refuge animal)	200
SNSM Honfleur	300
Théâtre Catherine de la Porte	150
Villerville et compagnies	5000

Total	7 453

Sans affectation	2809
Total	<u>10 262</u>

Subventions communales (permis, vélo, bac...)	2 000
Subventions ravalement	2 000
Subvention SPL Marketing	738

GRAND TOTAL	<u>15 000</u>

APRES DELIBERATION

Les subventions ci-dessus nommées ont été votées à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Mme DIERRE Sophie qui n'a pas pris part au vote de la subvention de l'ADMR et Mme DROUEN Corinne qui n'a pas pris part au vote de la subvention GV Cap Forme) et à l'exception de la subvention pour Villerville et Compagnie qui a obtenu 11 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que par délibération en date du 20/10/15, le conseil municipal a accepté à l'unanimité de participer à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes Villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire de Villerville - Trouville sur Mer et les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 16/09/2021, le conseil municipal a autorisé l'adhésion pour le personnel communal à la bibliothèque municipale avec un tarif réduit de 50% soit 6€ pour 1 personne et 7,50€ pour 1 famille.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes Villervillais peuvent solliciter les aides suivantes :

- une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 200€, octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.

- une « bourse au permis de conduire » octroyée sur dossier, d'un montant de 600€ contre 35h de bénévolat d'une durée d'un an à compter de la demande, directement versée à l'auto-école.
- une subvention à chaque nouveau bachelier en fonction de sa mention (sans mention : 50€, AB : 60€, B : 80€, TB : 100€) sur présentation d'un justificatif et d'un RIB.

Monsieur le Maire rappelle que les Villervillais principaux peuvent solliciter une subvention (10 subventions pour l'année 2023) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le montant de la subvention correspond à 30% du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 300€, par foyer et par vélo.

Le Conseil décide d'octroyer une aide de 50€ pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales par foyer villervillais sur présentation d'une facture à l'adresse de Villerville, d'un RIB et d'une photo une fois le récupérateur installé.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT



